



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
Nombre de conseillers				Séance du 23 février 2024,	
En exercice	Présents	Votants	Absents	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.	
10	9	10	1		
Date de convocation : 08/02/2024				Présents : Alexandra BERGER, Laurence BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Romain VIGIER.	
Date d'affichage de la délibération : 29/02/2024				Elus excusés ayant donné pouvoir : Charline RAGEAU ayant donné pouvoir à Romain VIGIER.	
				Secrétaire de séance : Romain VIGIER.	
Délibération n° 2024 02 23 08 : chemin de la Côte aux Granges.					

Suite aux importantes précipitations, le lit du Gelon a endommagé chemin rural de la Côte aux Granges sur plusieurs mètres.

Monsieur le 1^{er} adjoint s'est rendu sur place et présente au Conseil municipal ses conclusions.

A la lumière des éléments apportés par M. le 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil municipal décide :

- De mandater M. le Maire ou son adjoint pour établir un devis qui sera présenté au prochain conseil municipal.

Vote : adopté à l'unanimité 10 voix pour.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Romain VIGIER

André DAZY

